



ASSURANCE PNEUS

Introduction

Bienvenue dans le programme de l'**Assurance Pneus**, produit de la gamme *InsuredMobility*. Ce manuel **Vous** explique le fonctionnement de **Votre** Assurance Pneus.

A. COMMENT COMPRENDRE LES DOCUMENTS DE VOTRE POLICE D'ASSURANCE

Ce document contient les Conditions Générales de la **Police d'Assurance** à laquelle **Vous** avez souscrit. Tout texte en '**Gras**' que **Vous** rencontrerez dans ce document se trouve défini à la Section C. *Définitions*.

Votre Police d'Assurance comporte les **Conditions Particulières** et les **Conditions Générales** de la **Police d'Assurance**, que **Vous** allez recevoir par e-mail suite à l'achat de la **Police** de l'Assurance Pneus. Suite à **Votre** achat **Vous** pouvez également y accéder à tout moment depuis **Votre** espace **Mon Compte**.

Vous allez souscrire/avez souscrit cette **Police d'Assurance** sur la plateforme de vente en ligne de PSA Insurance Solutions Ltd. PSA Insurance Solutions Limited est un **Agent** qui agit pour le compte de PSA Insurance Ltd.

Les Conditions Particulières de **Votre Police d'Assurance** contiennent les détails de **Votre** garantie, du/des **Pneu/s** que **Vous** souhaitez assurer, et mentionnent quand commence et se termine la garantie. Veuillez vérifier que ces informations sont correctes et à jour pendant la durée de la **Police d'Assurance**.

Nous Vous prions de bien vouloir lire attentivement cette **Police d'Assurance** afin de **Vous** assurer que **Vous** en comprenez la totalité et que **Vous** vous engagez à respecter les **Conditions Générales** au risque de compromettre la prise en charge de tout sinistre pouvant survenir et rendre ainsi la **Police d'Assurance** nulle.

L'Assurance Pneu est une assurance tous risques, ce qui signifie que **Vous** êtes couvert pour tous les sinistres indiqués dans la Section D. *Qu'est ce qui est couvert, sauf les cas particuliers mentionnés* dans la Section F. *Ce qui n'est PAS couvert*, ou dans la Section G. *Exclusions Générales* de cette **Police d'Assurance**.

La **Police d'Assurance** à laquelle **Vous** avez souscrit prend effet dès que **Vous** cliquez sur « Accepter et Souscrire » et **Vous** êtes couvert durant la **Période de Couverture** indiquée dans les **Conditions Particulières** de **Votre** dernière **Police d'Assurance**.

B. QUI SONT LES PARTIES CONTRACTANTES DE CETTE POLICE D'ASSURANCE

PSA Insurance Limited:

PSA Insurance Limited, société d'assurance de droit maltais enregistrée sous le numéro C44567 dont le siège est MIB House, 53, Abate Rigord Street - XBX 1122 TA XBIEX - MALTA. PSA Insurance Limited est autorisée par l'autorité de contrôle maltaise à exercer l'activité d'Assureur dans les conditions de l'Insurance Business Act et est autorisée à exercer son activité en France en libre prestation de services par le Malta Financial Services Authority (MFSA - Notabile Road, Attard BKR 3000, Malta).

ET

VOUS:

L'adhérent et **Assuré** désigné dans cette **Police d'Assurance** et qui remplit les **Critères d'éligibilité** requis au cours du processus de souscription :

- **Vous** avez acheté de nouveaux pneus au cours des 30 (trente) derniers jours précédant l'achat de cette **Police d'Assurance** ;
- **Vous** résidez en France ;
- Le/ les Pneu(s) est/sont ou sera/seront monté(s) sur un véhicule destiné à un usage privé.

C. DÉFINITIONS

Les mots ou expressions détaillées ci-dessous apparaîtront en « **Gras** » et conserveront le même sens tout au long de la **Police d'Assurance**.

Agent :

Désigne PSA Insurance Solutions Ltd, une société autorisée à exercer en tant qu'Agent en Assurance pour le compte de PSA Insurance Ltd. et à exercer en France en tant qu'intermédiaire en assurance par la Malta Financial Services Authority (MFSA) conformément à la réglementation sur la libre prestation de services. PSA Insurance Solutions Ltd. est enregistrée sous le numéro C83206, et son siège social est situé à MIB House, 53, Abate Rigord Street, XBX1122 Ta' Xbiex, Malte.

Assuré/Vous/Votre :

Correspond à la personne désignée dans les **Conditions Particulières**.

Assureur/Nous/Notre :

PSA Insurance Limited, société d'assurance de droit maltais enregistrée sous le numéro C44567 dont le siège est situé 53 Abate Rigord Street – XBX 1122 Ta' Xbiex – Malte. PSA Insurance Limited est autorisée à exercer l'activité d'assureur dans les conditions de l'Insurance Business Act et autorisée à exercer son activité en Belgique en libre prestation de services par la Malta Financial Services Authority (MFSA - Notabile Road, Attard BKR 3000, Malte).

Conditions Particulières :

Correspond au document qui contient l'ensemble des informations que **Vous Nous** avez fournies, relatives à la présente **Police d'Assurance**.

ASSURANCE PNEUS CONDITIONS GÉNÉRALES



ASSURANCE

Critères d'éligibilité :

Correspond à l'ensemble des conditions nécessaires pour que **Vous** puissiez souscrire et bénéficier de la présente **Police d'Assurance**.

Date de Prise d'Effet :

La date à laquelle la présente **Police d'Assurance** prend effet pour les parties.

Délai de rétractation :

Correspond au délai de trente (30) jours calendaires à compter du jour où **Vous** recevez **Votre Police d'Assurance**, au cours duquel **Vous** pouvez résilier cette **Police d'Assurance** sans justification, à condition de n'avoir déclaré aucun sinistre au cours de ladite période.

Domage Accidentel :

Désigne tout dommage total ou partiel sur le/les **Pneu(s)** assuré(s), résultant d'une cause externe et qui affecte leur usage. Les vols et actes de sabotage sont inclus.

Frais de Réparation du Pneu :

Correspondent à tous les frais de réparations du pneu comprenant son examen intérieur et extérieur, le démontage / remontage sur l'armature, l'**Alignement**, le **Balancement** et l'équilibrage, le coût du ou des pneumatique(s) de remplacement demandé pour la réparation complète du pneu conformément à cette **Police d'Assurance**. L'extension de garantie dépend du niveau choisi lors de la souscription qui figure dans les informations relatives à la **Police d'Assurance** de **Vos Conditions Particulières**.

Jantes en Alliage :

Les Jantes en Alliage d'origine que possède Votre véhicule, et qui existaient au moment de l'achat du véhicule.

Limite d'indemnisation :

Correspond au montant maximum auquel **Vous** pouvez prétendre aux termes de la présente **Police d'assurance**, comme indiqué à la Section **E**. *Votre limite d'indemnisation* qui est repris dans **Vos Conditions Particulières**.

Mon Compte :

Correspond à l'espace sécurisé du site www.psa-insurance-solutions.fr, auquel **Vous** pouvez accéder en saisissant **Votre** identifiant et **Votre** mot de passe. Il contient **Votre Police d'Assurance**, ainsi que les documents nécessaires à la gestion de **Votre Police d'Assurance**.

Part de la Prime non utilisée :

Est égale au montant de **Votre Prime d'Assurance** (incluant les taxes, frais ou taxes parafiscales), que **Vous** avez déjà payé, multiplié par le Nombre de jours restants couverts par **Votre** dernier paiement, et divisé par le Nombre total de jours couverts par **Votre** dernier paiement.

Période de couverture :

Correspond aux dates pendant lesquelles la présente **Police d'Assurance** s'applique qui figurent dans les **Conditions Particulières** de **Votre Police d'Assurance**.

Police d'assurance :

Fait référence aux **Conditions Particulières** et aux Conditions Générales de votre Police d'Assurance.

ASSURANCE PNEUS CONDITIONS GÉNÉRALES



A S S U R A N C E

Pneu de Remplacement :

Désigne le Pneu dont les caractéristiques sont similaires aux caractéristiques du Pneu remplacé figurant dans les **Conditions Particulières**. Le **Pneu de Remplacement** n'est pas automatiquement assuré et la souscription à une nouvelle police peut vous être demandée si **Vous** souhaitez l'assurer.

Pneumatique(s) :

Désigne(nt) le(s) pneumatique(s) correspondant aux indications d'usine de la marque du Véhicule assuré que Vous avez acheté neuf, pour un usage privé, au cours des trente (30) derniers jours, comme prévus dans les Conditions Particulières de cette **Police d'Assurance**.

Prime d'Assurance :

Correspond au prix que **Vous** devez payer pour être couvert conformément à la présente **Police d'Assurance**. Ce montant inclue toute taxe et tout frais réclamés par l'autorité compétente où la **Police d'Assurance** a été achetée. La **Prime d'Assurance** est détaillée dans **Vos Conditions Particulières**.

Réparateur :

Désigne l'expert commercial compétent en matière de réparation de Pneus et/ou Jantes en Alliage.

Territoire :

Correspond à la zone géographique couverte par cette **Police d'Assurance** comme définie dans les **Conditions Particulières**.

D. CE QUI EST COUVERT	E. VOTRE LIMITE D'INDEMNISATION	F. CE QUI N'EST PAS COUVERT
<p>En fonction du niveau de couverture choisi lors de la souscription, Nous couvrons les frais suivants résultant d'un Dommage Accidentel :</p>	<p>Conformément à la présente Police d'Assurance, Votre indemnisation sera limitée à :</p>	<p>Vous ne serez PAS couvert si/pour :</p>
<p>D.1. Les frais liés au Remplacement du ou des Pneu(s), si Votre Pneu est économiquement ou techniquement irréparable.</p> <p>Cette garantie est étendue à un Pneu supplémentaire monté sur le même essieu et assuré en vertu de la présente Police d'Assurance dans le cas où la différence entre l'usure du Pneu supplémentaire mentionné et celle du Pneu de Remplacement va à l'encontre des règles de sécurité routière française.</p> <p>D.2. Les frais liés à la Réparation du ou des Pneu(s).</p> <p>D.3. Les frais liés à l'Alignement, à l'Equilibrage et au Montage.</p> <p>D.4. Les frais liés à la réparation des Jantes en Alliage, y compris le polissage.</p>	<p>E.1. Un montant de 150 € par Pneu de Remplacement pour le point D.1. Si l'accident survient 30 jours ou plus après la date d'achat de la Police d'Assurance, Nous appliquerons une dépréciation de 25 % de Votre indemnisation pour usure.</p> <p>E.2. Un montant de 30 € par Réparation de chaque Pneu pour le point D.2.</p> <p>E.3. Un montant de 250 € par Pneu pour le point D.3.</p> <p>E.4. Un montant de 150 € par Pneu pour le point D.4.</p>	<p>F.1. Voir Section G. <i>Exclusions Générales</i>.</p>

G. EXCLUSIONS GÉNÉRALES

Nous ne prendrons en charge aucun frais résultant d'un Dommage accidentel causé par :

- G.1. Un Accident de Voiture ;
- G.2. Un mauvais montage des Pneus ;
- G.3. Une mauvaise utilisation des Pneus ;
- G.4. L'usure normale des Pneus ou la Corrosion ;
- G.5. Une course de voiture ou toute autre activité sportive ;
- G.6. Votre négligence et/ou toute action volontaire ;
- G.7. Des défauts de fabrication ;
- G.8. Une guerre, des Manifestations ou Troubles Civils, ou bien suite à une Catastrophe Naturelle.

Nous ne Vous couvrirons pas non plus :

- G.9. Pour les frais de Réparation sauf si Vous avez choisi l'Option 2 ou 3 de cette Police d'Assurance ;
- G.10. Pour l'Alignement des Pneus, l'Equilibrage ou bien les frais de Montage, ni pour les frais de Réparation des Jantes en Alliage sauf si Vous avez choisi l'Option 3 de cette Police d'Assurance ;
- G.11. Toute autre perte financière ou tout autre dommage que Vous pourriez subir suite au dommage au/x Pneu/s ou Jante/s en Alliage ;

G.12. Si Votre/Vos Pneu/s ou Jante/s en Alliage sont abîmés suite à un évènement qui n'est pas considéré comme accidentel ;

G.13. Si Vous ne pouvez pas apporter la preuve que Votre/Vos Pneu/s ou Vos Jantes en Alliage a/ont été endommagés.

H. COMMENT DÉCLARER UN SINISTRE ET SOUS QUELLES CONDITIONS

Vous devez vous conformer aux instructions suivantes afin de bénéficier de la protection complète de **Votre Police d'Assurance**. Si celles-ci ne sont pas respectées, **Nous** ne pouvons pas garantir la prise en charge de **Votre** sinistre.

- H.1. Dans le cas d'un **Dommege Accidentel**, veuillez contacter **Votre Assureur** afin de déclarer le sinistre en remplissant le formulaire de déclaration de Sinistre en ligne accessible en cliquant sur ce lien : www.psa-insurance-solutions.fr.
- H.2. **Vous** devez déclarer **Votre** sinistre dans les dix (10) jours suivant le moment où **Vous** subissez les dommages.
- H.3. **Vous** devez transmettre les documents suivants à **Votre Assureur**:
 - H.3.1. Une copie du ticket d'achat original de **Votre/Vos Pneu/s** ;
 - H.3.2. Une copie du ticket original du/des **Pneu/s** de remplacement ;
 - H.3.3. Une attestation du **Réparateur** qui :
 - Démontre que le **Pneu** n'est pas réparable, dans le cas où il a été fait une demande de remplacement ;
 - Apporte les factures de réparation du **Pneu** dans le cas d'une demande de réparation du **Pneu** et / ou des **Jantes en Alliage** selon l'option 3 ;

- Apporte la cause éventuelle ou la nature du dommage ;
- Démontre la nécessité ou non de remplacer la deuxième jante du même essieu, également signé par le client.

H.3.4. Des photos du/des **Pneu/s** abîmés et/ou des **Jantes en Alliage** sur lesquelles apparaît le numéro de série du **Pneu**.

Nous nous réservons également le droit de vous réclamer tout autre document jugé nécessaire à la vérification de **Votre** sinistre.

H.4. Par la présente, **Nous** nous engageons à **Vous** indemniser sous trente (30) jours suivant la déclaration de sinistre, sous réserve d'avoir reçu la liste des documents indiqués dans la partie H.3 ci-dessus ; et que **Votre** sinistre soit bien couvert.

I. CONDITIONS GÉNÉRALES

I.1. Obligation de Diligence

Vous devez prendre toutes les précautions nécessaires pour éviter la survenance de dommages supplémentaires en cas de **Dommege Accidentel**.

I.2. Obligation d'entretien

Toutes les mesures nécessaires doivent être prises afin d'éviter d'autres **Dommege Accidentels** à **Votre/Vos Pneus** et/ou **Jantes en Alliage**.

I.3. Fraude

Vous ne devez pas agir de manière frauduleuse. Si **Vous** ou tout autre personne agissant pour **Vous** :

- Fait une fausse déclaration ou exagère un aspect dans le cadre de cette **Police d'Assurance** ;
- Fait une déclaration de sinistre, en sachant que cela est faux ; ou bien
- Transmet un document pour appuyer une déclaration de sinistre, tout en sachant que celui-ci est faux ;
- Fait une déclaration de sinistre suite à une perte qui résulte d'un acte intentionnel, avec ou sans **Votre** complicité.

Alors :

- **Nous** n'indemniserons pas le sinistre ;
- **Nous** n'indemniserons aucun sinistre survenu ou qui surviendrait dans le cadre de cette **Police d'Assurance** ;
- **Nous** pourrons, à **Notre** discrétion, déclarer **Votre Police d'Assurance** nulle ;
- **Nous** pourrons **Vous** réclamer le montant du sinistre déjà payé dans le cadre cette **Police d'Assurance** ;
- **Nous** n'effectuerons aucun remboursement de la **Prime d'Assurance** ;
- **Nous** pourrons informer les services de police de la situation.

I.4. Devoir de Divulgateion

La **Police d'Assurance** a été rédigée conformément aux informations que **Vous** nous avez transmises sur **Vous** et **Vos Pneus**. **Vous** avez le devoir de **Nous** informer de quelconque changement relatif à **Vos** informations : un changement d'adresse ou d'adresse e-mail, un changement concernant l'usage du **Véhicule** utilisé à des fins privées, à défaut cela pourra compromettre **Votre** droit à l'indemnisation conformément à cette **Police d'Assurance** ⁽¹⁾.

(1) Selon les dispositions de l'Article L. 113-16 du Code des Assurances français.

Nous Vous informerons ensuite de toute modification concernant **Votre Police d'Assurance**. **Vous** devez **Nous** signaler tout changement sous un délai de dix (10) jours dès que **Vous** en avez connaissance.

I.5. Droit applicable

Sauf s'il a été convenu par écrit d'un autre droit, la présente **Police d'Assurance** sera régie par le droit français. En cas de un conflit, seuls les tribunaux français seront compétents.

I.6. Délai de prescription

Si une action en justice émerge dans le cadre d'un contrat d'assurance, elle sera soumise à un délai d'action de deux (2) ans après l'évènement⁽²⁾. Ce délai de prescription est prévu par le droit français et **Nous/Vous** ne pourrions/ez pas modifier les dispositions ou les motifs de suspension de ce délai.

Cependant,

I.6.1. En cas de non-divulcation, ou de déclaration fautive, incomplète ou inexacte de **Votre** part concernant un risque couvert, ce délai de prescription commencera à partir de la date à laquelle **Nous** en avons été informés.

I.6.2. En cas de sinistre, ce délai commencera à partir de la date à laquelle **Nous/Vous** avons été informé de ce dernier, si **Nous/Vous** prouvons/prouvez que nous ne sommes/vous n'êtes pas au courant jusqu'à présent.

Lorsque l'action intentée contre l'**Assureur** est le résultat de l'exercice du droit de recours d'un tiers, le délai de prescription commence à partir de la date à laquelle ledit tiers intente cette action contre l'Assuré, ou à partir de la date à laquelle il a été indemnisé par l'**Assureur**.

⁽²⁾ Selon les dispositions des Articles L. 114-1 à L. 114-3 du Code des Assurances français.

Le délai de prescription peut être interrompu pour l'une des raisons classiques d'interruption de ce délai. Le délai de prescription peut également être interrompu si l'**Assureur** envoie à l'**Assuré** une lettre recommandée avec accusé de réception ou un e-mail lorsqu'il s'agit d'une demande de paiement de la **Prime**, ou si l'**Assuré** envoie à l'**Assureur** une lettre recommandée avec accusé de réception ou un e-mail lorsqu'il s'agit d'une demande de paiement de l'indemnité.

J. VOTRE PRIME D'ASSURANCE, PAIEMENT ET RENOUELEMENT

J.1. La Prime d'Assurance

Le montant total que **Vous** devez payer au cours de la **Période de Couverture** indiquée dans **Vos Conditions Particulières**, est calculé et se compose comme suit :

	Option 1	Option 2	Option 3
Options de Couverture	Limite par Pneu	Limite par Pneu	Limite par Pneu
Remplacement	150 €	150 €	150 €
Réparations	Pas couvert	30 €	30 €
Alignement, Equilibrage & Montage	Pas couvert	Pas couvert	250 €
Jantes en Alliage	Pas couvert	Pas couvert	150 €
Prime nette de la Taxe sur les Primes d'Assurance	2.54 €	4.24 €	15.25 €
Taxes sur les Primes d'Assurance	18%	18%	18%
Prime Totale	3.00 €	5.00 €	18.00 €

J.2. Paiement

Votre prime sera payée d'avance, selon le moyen de paiement que **Vous** avez choisi durant la souscription.

J.3. Renouvellement

Cette Police d'Assurance ne dispose pas d'option de renouvellement et prendra donc fin automatiquement à la date d'échéance de la Période de Couverture.

K. RÉSILIATION ET ANNULATION DE VOTRE POLICE D'ASSURANCE

<p>Vous/Nous pouvez/pouvons annuler ou résilier Votre Police d'Assurance dans les cas suivants :</p>	<p>Comment Nous allons vous rembourser et quel montant :</p>
<p>K.1. Vous pouvez annuler Votre Police d'Assurance au cours du Délai de Rétractation.</p>	<p>Merci de remplir le formulaire disponible dans la section Requêtes du site : www.psa-insurance-solutions.fr/requetes ou envoyez une lettre recommandée à l'Assureur sous trente (30) jours à partir de la Date de Prise d'Effet ou la date à laquelle Vous recevez Votre Police d'Assurance si elle est postérieure à cette dernière. Au cours de ce délai Vous pouvez annuler cette Police d'Assurance sans justification. Voici un exemple de ce que Vous pouvez écrire pour formuler votre demande d'annulation :</p> <p><i>« Je soussigné [Prénom et Nom], résident à [Adresse], déclare par la présente vouloir annuler ma police d'assurance [Numéro de la Police]. Date [Veuillez compléter] Signature [Votre signature] »</i></p> <p>Si vous n'avez déclaré aucun sinistre, Nous Vous rembourserons le montant de Votre Prime d'Assurance.</p>
<p>K.2. Vous pourrez résilier Votre Police d'Assurance à n'importe quel moment et pour n'importe quel motif tout au long de la Période de Couverture.</p>	<p>Merci de remplir le formulaire disponible dans la section Requêtes du site : www.psa-insurance-solutions.fr/requetes. Nous Vous rembourserons le montant de Votre Part de Prime Non utilisée sous trente (30) jours, à condition de n'avoir déclaré aucun sinistre.</p>
<p>K.3. Nous pouvons annuler ou résilier à Votre Police d'Assurance dans le cas où Vous n'avez pas divulgué une information ou bien dans le cas où Vous avez fait une fausse déclaration concernant un risque, que ce soit de manière intentionnelle ou pas.</p>	<p>Votre Police d'Assurance sera déclarée nulle en cas de non-déclaration intentionnelle ou en cas de fausse déclaration intentionnelle, dès lors que cette déclaration affecte la nature du risque ou bien son degré, même si le risque qui en découle n'a pas d'effet sur le sinistre ⁽³⁾. Dans le cas où Vous faites une déclaration non-intentionnelle qui est incomplète ou inexacte , et que Vous Nous en informez avant un sinistre, Nous pourrions augmenter la Prime d'Assurance de Votre Police d'Assurance, ou bien résilier celle-ci dans les dix (10) jours suivant la réception de la notification par lettre recommandée, et Vous rembourser la part de la Prime d'Assurance pour la Période de Couverture pendant laquelle Vous ne serez plus couvert ⁽⁴⁾.</p>

⁽³⁾ Selon les dispositions de l'Article L. 113-8 du Code des Assurances français.

⁽⁴⁾ Selon les dispositions de l'Article L. 113-9 du Code des Assurances français.

<p>K.4. Nous pouvons résilier Votre Police d'Assurance dans le cas où Vous ne payez pas une partie ou la totalité de votre Prime d'Assurance ⁽⁵⁾.</p>	<p>Nous nous réservons le droit de Vous envoyer une mise en demeure par lettre recommandée ou par e-mail, et si la Prime d'Assurance due n'a toujours pas été payée :</p> <ul style="list-style-type: none">- Dans les trente (30) jours à partir de la date d'envoi de cette mise en demeure, nous pouvons suspendre cette Police d'Assurance, et- Dans les dix (10) jours qui suivent cette suspension, Nous pouvons résilier Votre Police d'Assurance. <p>Si Vous payez Votre Prime d'Assurance pendant la suspension de Votre Période de Couverture Nous rétablirons Votre Police d'Assurance à minuit, au jour de la réception du paiement de Votre Prime d'Assurance.</p>
<p>K.5. Nous pouvons résilier Votre Police d'Assurance dans le cas où vous nous faites part d'un changement direct ou indirect non-conforme avec les Critères d'éligibilité de cette Police d'Assurance.</p>	<p>Nous vous enverrons un avis de résiliation dans les trente (30) jours à compter de la réception de Votre demande de changement.</p> <p>Nous Vous rembourserons sous trente (30) jours la Part de Votre Prime non utilisée à condition que Vous n'ayez déclaré aucun sinistre.</p>

(5) Selon les dispositions de l'Article L. 113-3 du Code des Assurances français.

L. COMMENT SOUMETTRE UNE RÉCLAMATION

Pour toute réclamation concernant cette **Police d'Assurance**, **Vous** pouvez **Nous** contacter en remplissant le formulaire accessible dans la section *Réclamations* du site : www.psa-insurance-solutions.fr/reclamations.

Cette Police d'Assurance est régie par le droit français.

Par la présente, **Nous** nous engageons à prendre connaissance de votre demande sous dix (10) jours ouvrés à partir de la réception de cette dernière, et d'y répondre dans un délai de quinze (15) jours à partir de la réception du document nécessaire au bon traitement de **Votre** demande.

Si **Vous** n'êtes pas convaincu par **Notre** réponse à **Votre** demande, **Vous** pouvez :

- Soumettre le litige à l'Office of the Arbitrator for Financial Services, Bureau d'Arbitrage concernant les Services financiers (OAFS), et remplir le formulaire explicatif sur le site internet <http://financialarbitrator.org/mt/en/Pages/Home.aspx>.
- Soumettre le litige à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution situé au 4 Place de Budapest, CS 92459, 75436 Paris Cedex 09.
- Ou bien demander par écrit l'avis du Médiateur en Assurance, une entité externe et indépendante, à l'adresse suivante : Le Médiateur en Assurance, TSA 50 110, 75441 Paris Cedex 09.

Vous disposez du droit de soumettre à tout moment, quelconque litige relatif à cette **Police d'Assurance** aux tribunaux français.

M. PROTECTION DES DONNÉES

Lors de la souscription en ligne, **Vous** déclarez consentir librement et sans réserve au traitement des informations et données personnelles que **Vous** **Nous** avez fournies.

Nous Vous informons que **Vos** données sont collectées et traitées par PSA Insurance Limited, responsable du traitement, pour les finalités suivantes : (i) la conclusion, la gestion et l'exécution de **Vos** contrats d'assurance, (ii) la lutte contre le blanchiment, (iii) la lutte contre la fraude, et (iv) l'analyse de **Vos** données et leur recoupement avec celles de **Nos** partenaires dans l'optique d'améliorer **Nos** produits et services. Les destinataires sont PSA Insurance Solutions, PSA Insurance Manager et PSA Services.

Vos données seront conservées pour la durée nécessaire au traitement qui ne pourra pas être supérieure à douze (12) ans à compter de **la Date d'Expiration** de **Votre** contrat d'assurance ou de la date du dernier échange, la plus récente des deux étant retenue.

Nous Vous informons que les données collectées lors de la souscription d'un contrat d'assurance, et les réponses apportées aux questions posées peuvent être obligatoires.

En cas de fausses déclarations ou d'omissions, les conséquences à **Votre** égard pourront être la nullité du contrat souscrit ou la réduction des indemnités versées.

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de portabilité de **Vos** données, ainsi que d'un droit de limitation et d'opposition au traitement. Vous pouvez exercer Vos droits en envoyant une demande à l'adresse postale suivante : Data Protection Officer, PSA Insurance, 53, MIB House, Abate Rigord Street, Ta Xbiex, XBX1122, Malte ou à l'adresse électronique suivante psainsurance-privacy@mpsa.com.

Si **Vous** n'êtes pas satisfait, **Vous** avez également la possibilité de saisir l'autorité nationale compétente en matière de protection des données.

N. ACHAT À DISTANCE ET RELATION EN LIGNE AVEC LE CLIENT

La conclusion de la **Police d'Assurance** sur le site internet www.psa-insurance-solutions.fr a lieu dans le cadre de l'offre du service de transaction en assurance à distance ⁽⁶⁾.

Un tel service de transaction à distance en assurance existe tel dès qu'il a été fourni un service à l'**Assuré**, une personne physique agit dans un intérêt autre que commercial ou professionnel, faisant parti d'un système de vente ou de fourniture de services à distance organisé par l'**Assureur** ou l'intermédiaire en assurance, qui, dans le cadre de cette **Police d'Assurance** particulière, utilise des technologies et moyens de communications à distance, jusqu'au jour inclus de la conclusion de la **Police d'Assurance**.

Cette **Police d'Assurance** a été achetée sur le site internet de PSA Insurance Solutions Ltd., et **Vous** avez accepté et approuvé toutes les informations précontractuelles nécessaires.

En choisissant l'achat en ligne de la présente **Police d'Assurance**, **Vous** acceptez l'utilisation de moyens électroniques pour la mise en place et la gestion de **Votre Police d'Assurance** ⁽⁷⁾.

Pour **Vous** connecter sur **Votre espace Mon Compte**, **Vous** devez utiliser le nom d'identifiant que **Vous** avez choisi ainsi que **Votre** mot de passe. C'est à **Vous** de vous assurer de la sécurité et de la confidentialité des informations de Votre compte. Ainsi, veillez à garder cette information confidentielle, et **Vous** déconnecter après chaque session, ainsi que changer **Votre** mot de passe régulièrement.

En acceptant cette relation client en ligne, **Vous** avez expressément accepté de recevoir **Nos** courriers par e-mail. L'envoi des courriers se fera à l'adresse e-mail que **Vous** nous avez fournie.

Ainsi, **Vous** vous engagez : (i) à **Nous** informer le plus tôt possible si **Vous** changez d'adresse e-mail, en modifiant vos informations personnelles sur **Votre** espace **Mon Compte** ; (ii) et vérifier régulièrement Vos messages sur cette adresse e-mail.

De plus, **Nous** conserverons les documents électroniques tout au long de la durée de conservation des documents. **Vous** pouvez cependant, durant cette période, **Nous** demander de **Vous** transmettre ces documents en contactant nos services CustomerServices-fr@mpsa.com.

⁽⁶⁾ Selon les dispositions de l'Article L. 112-2 du Code français des Assurances.

⁽⁷⁾ Selon les dispositions de l'Article 1126 du Code Civil et de l'Article L. 100 du Code des Postes et Communications Electroniques.

Convention de preuve

Par la présente, **Vous** reconnaissez :

- Que le fait d'avoir reçu et signé électroniquement **Votre Police d'Assurance** par e-mail à l'adresse que **Vous Nous** avez indiquée, ainsi que de l'avoir à disposition sur **Votre** espace **Mon Compte** équivaut à la remise en mains propres de ladite **Police d'Assurance**.
- Que les documents peuvent être téléchargés en format PDF et imprimés, et par conséquent que les moyens utilisés respectent les critères d'intégrité et de durabilité prévus par la loi ;
- Que l'identité que **Vous** avez transmise, ainsi que les adresses postale et e-mail permettent de **Vous** identifier ⁽⁸⁾.
- Qu'en cas de litige, les données que Vous Nous avez transmises ainsi que les certificats et signatures électroniques et/ou les logs utilisés dans le cadre des services numériques sont recevables devant les tribunaux et pourront servir de preuve (données, faits, accords et procédures) ;
- Qu'en cas de litige, les jetons d'horodatage et/ou les logs sont recevables devant les tribunaux et apportent la preuve des données et des faits qu'ils contiennent. Si nécessaire, les connexions ou d'autres éléments ou actions que Vous effectuerez seront établis à l'appui des journaux de connexions détenus par l'Agent et des traces informatiques conservées à cet effet.

(8) Selon les dispositions de l'Articles 1366 du Code Civil.

Par la présente **Vous** reconnaissez expressément qu'en cliquant sur les boutons « **VALIDER** » et « **ACCEPTER ET SOUSCRIRE** » :

- **Vous** validez le contenu de **Votre Police d'Assurance** ;
- Cela équivaut à une signature électronique.
- **Vous** attribuez la même valeur juridique à **Votre Police d'Assurance** que si celle-ci avait été signée de façon manuscrite ⁽⁹⁾.

(9) Selon les dispositions des Articles 1366 et 1367 du Code Civil.